Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-212200778-20260427-26_05_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HÉNANSAL
SEANCE DU 27 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le vingt-trois avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de HENANSAL, sous la présidence de monsieur Yvonnick GOUAULT, maire.

Nombre de conseillers	
- En exercice	15
- Présents	13
- Votants	15
- Absents	2
- Exclus	0

Présents : GOUAULT Yvonnick, Maire
PESTEL Charline, MEHEUT Guillaume, LOSCOS-LLAURADO Marie-Paule, adjoints,

FAVREL Serge, BOURDEL Stéphane, FAY Julie, BERTRON Julie, OBRY Florian, ROLL Laura, BAUDET Tanguy, BENARD Camille, BESNARD Justine, conseillers.

Absents excusés : ANDRIEUX Julien donne pouvoir à BERTRON Julie ; FRONTIN Flavie donne pouvoir à ROLL Laura

Absents :

Secrétaire de séance : Marie-Paule LOSCOL-LLAURADO

DELIBERATION N°26-05-04 : TRAVAUX DE DEBROUSSAILLAGE TALUS SUR ROUTE COMMUNALE

Monsieur le Maire expose que certains travaux de débroussaillage doivent être sous-traités à des entreprises car trop chronophages pour les agents du service technique.

Un seul devis de travaux d'éparage est présenté par l'entreprise EDT ROBIN car ce mode d'éparage nécessite un matériel particulier peu courant.

Le montant du devis s'élève à 11 163.00 € HT, soit 13 395.60 € TTC

Votes Pour : 15 **Abstentions : 0** **Votes Contre : 0**

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés décide :

- **D'APPROUVER** le devis de la société EDT ROBIN pour un montant de 13 395.60 € TTC.
- **D'AUTORISER** Le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à Hénansal, Le 27 avril 2026
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Marie-Paule LOSCOS-LLAURADO

Le Maire
Yvonnick GOUAULT

MAIRIE DE HENANSAL (Côtes-d'Armor)